

Le mariage

Chez nous, on distingue trois types de mariage : le mariage traditionnel ou « vodiondry », le mariage civil et le mariage religieux. En général, dans plusieurs régions de Madagascar, particulièrement à la campagne, seul le mariage traditionnel est obligatoire pour l'union d'un homme et d'une femme.

La société malagasy n'accepte point qu'une jeune fille quitte la maison familiale pour vivre en couple sans le **vodiondry** : « mitaribady tsy vita vodiondry ». Dans l'ancien temps, le futur mari donne un mouton ou la partie arrière d'un mouton, qualifiée la plus succulente, aux parents de sa future épouse comme gage d'amour. L'homme, accompagné de sa famille demande la main de sa promise au père. Ce dernier donne la bénédiction au nom de la famille et la mariée quitte la maison familiale. La cérémonie est animée de kabary ou discours entre la famille de l'époux et celle de la mariée. De nos jours, un morceau de mouton n'est plus que symbolique, il est remplacé par différentes enveloppes : on en donne au frère de la mariée comme « tapimaso » (permission du frère de prendre sa sœur comme épouse). Puis, les grands parents reçoivent leur part pour le « alavolofotsy » (les enfants ont le devoir d'enlever les cheveux gris des grands parents), et enfin aux parents, en guise de remerciement. Après un repas qui réunit les deux familles, la mariée quitte pour de bon la maison familiale. Elle ne peut y retourner sans aucun prétexte même pour une courte visite qu'après un mois. C'est une cérémonie au frais de la mariée ou de sa famille. Autrefois, ce sont les parents qui se chargent des dépenses du mariage. Le mariage religieux sera à la charge de l'époux ou de sa famille.



Le mariage civil ou légitime

Mais le vodiondry ne suffit pas aux yeux de l'Etat, aussi, en tant que citoyen, il est obligatoire de se marier à la mairie. C'est le **mariage légitime**. Beaucoup de nos concitoyens se passent de ce mariage, surtout dans les lieux reculés de notre immense pays où la mairie se trouve dans le chef-lieu de la commune, loin du village. Néanmoins, actuellement, nombreux sont les Malagasy qui reconnaissent la nécessité d'un tel mariage. Aussi, pour alléger les dépenses, les deux premiers types de mariage se font le même jour. Les deux époux peuvent vivre en toute tranquillité : mariage traditionnel et civil sont accomplis.

Si les deux familles sont chrétiennes, il faut passer à la troisième étape : le **mariage religieux**. La dépense occasionnée pour cet événement est énorme : la robe de la mariée, le costume de l'époux, le repas et le gâteau de mariage sans oublier la voiture tête du cortège ainsi que les deux alliances. Nombreux sont les jeunes couples qui s'y préparent longtemps économisant sou par sou. D'autres préfèrent simplifier au maximum. Il y a également ceux qui veulent fêter cet événement coûte que coûte au risque de s'endetter. Heureusement, le commun des Malagasy est plus raisonnable évitant une dépense excessive. Ils préfèrent attendre. Mais d'ici là, les enfants sont en route et les dépenses s'accumulent. Le budget familial n'arrive pas à tout payer : frais de scolarité, loyer, nourriture, etc. Si bien que le projet d'un mariage religieux est reculé tout le temps. C'est ainsi que dans plusieurs églises, le mariage « **miara mizotra** » ou mariage en commun est organisé chaque année pour les couples mariés civilement depuis longtemps. La cérémonie se déroule en même temps pour une dizaine de couples et tout est simplifié au maximum.



Miara Mizotra ou mariage en commun

Voici un autre cas de mariage : le **mariage précoce**. Même, en pleine adolescence, les jeunes filles se trouvent enceintes. Leurs parents choisissent de les marier le plus vite possible pour éviter le déshonneur et le jeune couple sera à la charge des parents. Certes, actuellement, le père de l'enfant peut reconnaître le nouveau-né à sa naissance, cependant, le mariage civil est plus sûr. Il est possible de le faire dès que les futurs parents ont 18 ans. Hélas, le tout jeune marié n'a même pas de travail pour subvenir au besoin de sa petite famille et la future mère n'est point en état d'élever un enfant si bien que le jeune couple se sépare vite, incapable de résoudre les différents problèmes surtout d'ordre financier. Que ce soit le « vodiondry », le mariage civil, le mariage religieux, le mariage « miara mizotra », le mariage précoce, certains couples restent unis jusqu'à la fin de leur vie, d'autres se séparent, divorcent même après un an de mariage.

Michel, Edmine